

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 12 AVRIL 2010

Approbation du Conseil municipal du 11 FEVRIER 2010

Etaients présents : Jean-Noël MOISSET. Gilbert CATALETTE. Maryse GUILBERT. Lucienne GUEDON. Alain VERON. Reine Marie GREMEAUX. François VARLET. Francis RONDET. Christine ALLOUIS. Robert HOF. Marielle BRILLANT. Daniel SENEAL. Eliane LOR. Jean BRIDET. Jocelyne OLLIVIER. Michel RAES. Marc Henri LOUIS. Anthony ARCIERO. Valérie PANNIER. Régis SCARPINO. Michel PRULHIÈRE. Julien SEBBAN.

Absents excusés : Nadine RACAULT
Denise HOF donne pouvoir à Robert HOF.
Suzie PLANCHARD donne pouvoir à Maryse GUILBERT

Absents : Guy BENOIT. Michèle MARIE

Secrétaire de séance : Anthony ARCIERO

1°) COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture de la balance du compte administratif 2009 de la commune, qui s'établit ainsi :

	Recettes	Dépenses	EXCED/DEFICIT
Fonctionnement	4.521.102.52	4.639.604.40	- 118.501.88
Investissement	1.456.845.62	2.078.437.86	- 621.592.24
Total	5.977.948.14	6.718.042.26	- 740.094.12
DEFICIT DE CLOTURE			- 740.094.12
EXCEDENT 2008			1.202.816.51
EXCEDENT 2009			462.722.39

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du percepteur.
Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2°) BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2010 de la commune, ainsi que la liste des subventions accordées aux différentes associations.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les taux d'imposition prévus pour 2010. Dans le but de pouvoir solliciter des subventions dans les diverses instances (Département, Région.....), il propose une augmentation de 2 % soit :

Taxe d'habitation	12.80 %
Taxe foncière	9.69 %
Taxe foncière non bâti	92.82 %

Remarque sur les bases d'impositions :

- Nette augmentation de la taxe habitation : 289.274.00 € de plus par rapport à 2009
- Très faible augmentation de la taxe foncière : 81.423.00 € de plus par rapport à 2009.

Le dernier élément devra être surveillé sur les 2 prochaines années.

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement Dépenses	: 4.659.619.00 €
Fonctionnement Recettes	: 4.659.619.00 €
Investissement Dépenses	: 1 183.759.35 €
Investissement Recettes	: 1 183.759.35 €

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité :

- pour le vote du budget primitif
- pour le vote des taux
- pour les subventions

3°) COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture de la balance du compte administratif 2009 de la commune, qui s'établit ainsi :

	Recettes	Dépenses	EXCED/DEFICIT
Fonctionnement	41.575.86	14.219.05	27.356.81
Investissement	9.605.00	14.970.35	- 5.365.35
Total	51.180.86	29.189.40	21.991.46
EXCEDENT DE CLOTURE			21.991.46
EXCEDENT 2008			282.396.15
EXCEDENT 2009			304.387.61

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du percepteur.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4°) BUDGET PRIMITIF 2010 DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget assainissement s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement Dépenses	: 387.553.55 €
Fonctionnement Recettes	: 387.553.55 €
Investissement Dépenses	: 284.605.00 €
Investissement Recettes	: 284.605.00 €

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5°) DEMANDES DE SUBVENTIONS

ADIAM

La Commune de Survilliers compte plus d'une centaine d'élèves à son école de musique. L'école de musique possède un matériel vieillissant et en vue d'améliorer la qualité de ses services souhaite faire l'acquisition d'un piano (10.000 €).

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'ADIAM pour une subvention.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire propose que des dossiers de demande de subvention auprès du conseil général soient déposés pour :

- la réfection de la toiture de la maternelle du Colombier.	79.990.50 € HT.
- Réfection de la toiture et du faitage de la Mairie	43.455.63 € HT
- Réfection sol cantine du colombier	45.583.50 € HT
- Réfection Préau du Colombier et Romain Rolland	15.063.13 € HT
- Acquisition d'un columbarium	10.000.00 € HT

CONTRAT DEPARTEMENTAL

Courant Janvier 2010, le conseil général a fait parvenir à l'ensemble des maires et des Présidents d'Inter communauté, le montant individualisé. Le montant pour la Commune de Survilliers est de :

- enveloppe minimum garantie	179.315.04 €
- bonification d'équité	53.794.51 €
Soit	233.109.55 € par an sur une période de 4 années

Un dossier complet sur l'ensemble des dossiers importants de la commune sera constitué avant les congés d'été.

Ce qui implique que les gros investissements seront étalés sur les 4 les prochaines années.

6°) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROISSY PORTE DE France

Le conseil de communauté depuis le 24 novembre 2005 a adopté la Taxe Professionnelle Unique. Conformément à la loi une commission locale d'évaluation des transferts de charges a été constituée.

- La CLECT est prévue par l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts
- Elle comprend au moins un membre de chaque conseil municipal
- Elle élit en son sein un président et un vice président

- Elle doit élaborer un PV de transfert de charges

Les charges par commune ainsi évaluées permettent de calculer l'attribution de compensation de taxe professionnelle reversée par la communauté à la commune et, à chaque nouveau transfert de charges de recalculer celle-ci. Elle étudie et propose par ailleurs les critères les plus adaptés à l'indexation possible de cette attribution de compensation ainsi que les critères régissant l'autre volet de la solidarité communautaire, la dotation de solidarité communautaire.

- Ce PV doit être approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux (2/3 des CM représentant la 1/2 de la population ou la 1/2 des CM représentant les 2/3 de la population).

Monsieur le Maire demande que 2 représentants soient désignés à cette commission.

Le Conseil municipal à l'unanimité nomme :

- Gilbert CATALETTE
- Robert HOF

7°) VENTE LOCAL COMMERCIAL DU COLOMBIER

Monsieur le Maire fait savoir que la commune vend au locataire actuel du Salon de coiffure le local. Il propose que ce local soit vendu pour la somme de 28.000 €. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette vente chez le notaire. Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8°) AFFERMAGE DU SERVICE EAU POTABLE COMMUNAL

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal que le contrat d'affermage du service public d'alimentation en eau potable arrive à échéance le 31 Décembre 2010.

Il demande au conseil :

- d'accepter le principe d'une nouvelle délégation par affermage du service public d'alimentation en eau potable, qui prendra effet au 1^{er} Janvier 2011.
- élire la commission d'ouverture des plis contenant les résultats :

Membres titulaires :

- * Gilbert CATALETTE
- * Lucienne GUEDON
- * Alain VERON
- * Régis SCARPINO
- * Jean BRIDET

Membres suppléants :

- * Robert HOF
- * Francis RONDET
- * Marc Henri LOUIS
- * Marielle BRILLANT
- * Reine Marie GREMEAUX

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation et à engager les dépenses préalables nécessaires, notamment les frais de publicité.
- d'inscrire au budget 2010 du service public une dépense de fonctionnement de 3 000 € couvrant l'ensemble des frais de procédures.

9°) CREATION D'EMPLOI – CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'embauche de 2 contrats unique d'insertion, le premier à compter du 1^{er} Avril 2010.

Ces agents seront recrutés sur la base de 26 Heures par semaine (un au service Espaces Vert et un au Service Jeunesse) pour une période d'un an.

Ces emplois seront remboursés par l'état, 90 % du montant brut.

Monsieur le Maire demande l'autorisation

- de créer 2 emplois CUI
- de signer la convention relative à chaque contrat unique d'insertion
- d'engager toutes les démarches nécessaires et signer les contrats à intervenir.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DIVERS :

Le Maire :

- Commission de Finances de la Communauté de Communes :
 - L'objectif est de réduire les charges dans tous les services. Le coût de finition du musée est toujours très important : des réserves ont été mises (pas d'embauches de personnels spécifiques).
 - Transport taxis : Début des prestations à compter de 9 H 00 du matin. Resserrement des conditions pour aller vers des transports réservés aux établissements de santé ou de repos.

- Transport enfants : maintenu.
- Mini-stade : prise en charge possible par la communauté de communes.
- Compte rendu de la réunion concernant la création d'un giratoire sur la RN17 pour l'accès de la future entrée de chez Leclerc. Création d'une voie allant de la Rue des Essarts au giratoire. Création de parkings poids lourds). L'ouverture du centre commercial prévu fin 2011.

Alain VERON :

- Travaux de pose de canalisation Gaz avec un début de travaux le 2 Juin et une fin de travaux Fin Juillet. Fin Septembre commencement des tests de contrôle. Mise en circulation du gaz le 15 Novembre.

François VARLET :

- Vol du camion de la commune : en attente de l'évaluation du remboursement par l'assurance.
- Après contact avec notre assureur Groupama, la commune a la possibilité d'aider les associations (prêt de véhicule) avec l'accord du Conseil Municipal. Le Conseil municipal émet un avis favorable afin que les associations puissent utiliser les véhicules de la commune.
- Dans 15 jours, brocante.
- Défilé du 8 Mai, avec remise du nouveau drapeau aux anciens combattants.

Michel RAES :

- Fin Mai, les 100 ans de l'avenir ont lieu (a ce jour, il n'y a que 50 réservations au repas).

Jocelyne OLLIVIER :

- Problème d'éclairage sur la RN 17.

Marc Henri LOUIS :

- Compte rendu sur la quinzaine de l'environnement durable.

Lucienne GUEDON :

- Informe le conseil municipal que la voirie et les trottoirs du petit Argenteuil n'appartiennent pas à la commune ainsi qu'au jardin frémín, les transferts de propriété n'ayant jamais été faits. Un accord de principe est intervenu avec le Syndic du Jardin Frémín afin que la mairie prenne en charge les chaussées, les trottoirs bitumés. Les parkings appartiennent à la copropriété et la route (bitume à la commune). Voir un géomètre pour délimiter les parcelles transférées.

Marielle BRILLANT :

Une réunion à Amiens est prévue Jeudi prochain au sujet de la construction d'un axe ferroviaire.

Public :

- Concernant le marché, il est fait la remarque d'un manque de diversités de marchands. Monsieur le maire signale que :
 - Des commerçants ont été sollicités et sont venus sur le marché, mais par manque de fréquentation de la population, ils n'ont pu continuer à participer à ce marché.
 - 2 articles ont été faits dans le bulletin municipal.
 - toutes les semaines, l'information est mise sur les panneaux d'informations aux entrées de la ville.
 - la commune ne peut forcer la population à faire ces courses sur le marché.